

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

MARSEILLE MARCHÉS MOBILIERS
Tel. 04 91 57 75 53
executions@lamarseillaise.fr

VIA DES SOCIÉTÉS
Tel. 04 91 57 75 54
ipp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES
Tel. 04 42 41 30 61
martiguespub@lamarseillaise.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET LE PROJET DE MISE À JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE MOLLEGES

1 - **Objet, date et durée de l'enquête publique unique**
Monsieur le Maire informe le public que par arrêté municipal en date du 5 Mars 2019 a été prescrite l'enquête publique unique portant sur :
- le projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal du 26 avril 2018,
- le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées. L'enquête publique se déroulera du 25 mars 2019 au 26 avril 2019 inclus soit 33 jours.
Les caractéristiques principales du projet de PLU sont :
- conserver l'attractivité du cœur villageois ;
- affirmer la vocation naturelle de certaines franges urbaines
- composer le développement futur dans l'enveloppe urbaine existante ;
- répondre aux besoins en terme d'équipements ;
- préserver le potentiel des terres pour une agriculture de proximité ;
- protéger les éléments caractérisant la trame verte et bleue.
Le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées a pour caractéristiques principales de délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif en adéquation avec les orientations retenues au niveau du projet de PLU.
2 - **Décision adoptée au terme de l'enquête publique unique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation**
L'autorité compétente pour approuver l'élaboration du PLU à l'issue de l'enquête publique unique est le conseil municipal de Mollégès. L'autorité compétente pour approuver la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées à l'issue de l'enquête publique unique est la commission syndicale du syndicat Durance Alpes.
3 - **Nom et qualités du commissaire enquêteur**
Monsieur le Président du tribunal administratif de Marseille a désigné Monsieur RENARD Daniel, Ingénieur Topographe-Géomètre expert en qualité de commissaire enquêteur.
4 - **Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête unique et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur**
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique en Mairie et consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre d'enquête publique unique ou,
- les adresser par écrit à Monsieur RENARD Daniel le Commissaire Enquêteur - Mairie de Mollégès - 13940
- les adresser par voie électronique Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Mollégès par la messagerie : urba-molleges@orange.fr
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de la mairie de Mollégès.
Le dossier d'enquête publique unique et les observations de la population seront consultables également sur le site internet de la commune : www.mairie-molleges.fr
5 - **Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations**
Monsieur le commissaire enquêteur recevra en Mairie :
- le lundi 25 mars 2019 de 13h30 à 16h30
- le mardi 9 avril 2019 de 8h30 à 12h00
- le lundi 15 avril 2019 de 8h30 à 12h00
- le vendredi 26 avril 2019 de 13h30 à 16h30.
6 - **Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique unique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur**
Ces documents seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Mollégès, au SIVOM Durance Alpes et en Préfecture pendant un an. Ils seront également consultables sur les sites internet de la Mairie et du SIVOM Durance Alpes.
7 - **Dossier comprenant les informations environnementales**
Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été dispensé de la mise en œuvre d'une évaluation environnementale suite à l'examen au cas par cas de l'autorité environnementale (décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale joint au dossier d'enquête publique unique). Les informations environnementales sont consultables dans le rapport de présentation du projet de PLU.
Le projet de zone d'assainissement des eaux usées a été dispensé de la mise en œuvre d'une évaluation environnementale suite à l'examen au cas par cas de l'autorité environnementale (décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale joint au dossier d'enquête publique unique). Les informations environnementales sont consultables dans le mémoire justificatif du zonage d'assainissement des eaux usées.
8 - **Identité de la personne responsable auprès de laquelle des Informations peuvent être demandées**
La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de Mollégès représentée par son Maire Monsieur Maurice BRES et dont le siège administratif est situé au 1 Place de l'Hôtel de Ville 13940 MOLLEGES
La personne responsable de la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées est le syndicat Durance Alpes représenté par son Président Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE et dont le siège administratif est situé au Route de Mollégès 13670 SAINT-ANDIOL.
9 - **Adresse des sites internet sur lesquels des informations relatives à l'enquête publique unique pourront être consultées**
MAIRIE : www.mairie-molleges.fr
SIVOM : www.sivomdurancealpes.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suite à l'AGE en date du 01/02/2019, la société SARL BEAUTE MONTELEU au capital de 8 000 euros, Siège social : 3 Rue Montellieu, 13002 Marseille, N° 789 641 412 R.C.S MARSEILLE, a décidé de transférer le siège social de la société au : 6 Rue d'Aix 13001 Marseille, à compter du 01/02/2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mentions seront faites au R.C.S de Marseille.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LE COMPTOIR DU CHEF
Forme : SAS - Capital : 1000 euros - Siège : 21 rue Couglt 13015 Marseille - Objet : Import-export et distribution de produits manufacturés en l'état ou après transformation. Emballage et vente de produits alimentaires.
Président : M. DAIK Abdelmalik, demeurant Lot Campagne les Baumes Villa n°35 - Chemin des Baumillons - 13015 Marseille.
Directeur général : M. AMRA Nabil, demeurant Lot Campagne les Baumes Villa n°35 - Chemin des Baumillons - 13015 Marseille.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Marseille.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HAJAR-SALAH
Siège social : Résidence La Sauvagère Bât 22 Bloc F Immeuble 48 253 Boulevard Romain Rolland 13010 Marseille
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1 000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.
Objet social : l'acquisition, l'aménagement, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers et mobiliers accessoires de ces derniers - Gérant : Monsieur HAZAÏMA Arner demeurant résidence Le Bengale Bât D 29 Rue Farinière, 13009 Marseille.
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SK TRADING - Forme : SARL - Capital : 1000 euros.
Siège : 21 rue Couglt, 13015 Marseille - Objet : import-export - trading de tous produits non alimentaires et non réglementés.
Gérant : Mme HÉLI FACULI Hadjer Siham, demeurant 21 rue Couglt 13015 Marseille de nationalité algérienne.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Marseille.

AVIS AU PUBLIC PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

Monsieur Roger SANTO, Monsieur Joël JULIEN, Monsieur Ugo GIAN-NONE : Les Établissements SANTO & JULIEN dont le siège social est situé Avenue Henri Barbusse BP12 13830 Roquefort-la-Bédoule, a déposé un dossier de projet de création d'une chambre funéraire, sise à Roquefort-la-Bédoule sur la parcelle cadastrale N° 69 Section AX. 150 m², comprenant :
- 1 hall d'accueil 13,69 m²
- 2 salons de présentation, 1 de 12,20m² l'autre de 12,86m²
- 1 zone technique (Laboratoire) : 23,41 m²
- 1 couloir de reconnaissance : 8,76 m²
- 1 sanitaire : 1,82m².
Le bâtiment comportera également une partie dépôt de cercueils de 34,95 m², d'un sanitaire pour le personnel de 1,68 m² et une zone de stockage de 5,24 m². Le parking comportera 6 places dont 1 pour les personnes à mobilité réduite.
Horaires d'ouverture au public du lundi au samedi 9h à 12h et de 14h à 18h
Sur digicode uniquement le dimanche, jours fériés et hors horaires d'ouverture de la chambre funéraire.
Date envisagée de l'ouverture au public : Janvier 2020.
Cette création est soumise à décision préfectorale après consultation du conseil municipal concerné et avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST).

francemarchés.com
Le plus grand marché public de France.
www.francemarchés.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 28 février 2019, il sera procédé à une enquête publique sur les demandes de permis de construire déposées par les sociétés «SASU ENGIE PV Sablière du Grand Vallon» (PC N°013 105 18 00012/Parc A) et «PROVENCE ECO ENERGIE P5» (PC N°013 105 18 00012/Parc B), pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol et ses annexes, d'une puissance crête égale ou supérieure à 250 kilowatts, au lieu-dit «Sablière du Grand Vallon», à Sénas.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera du 26 mars 2019 au 25 avril 2019 inclus en mairie de Sénas (Hôtel de Ville - Place Victor Hugo - 13560 Sénas), siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :
- prendre connaissance du dossier (Parcs A et B) et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi après-midi) ; le vendredi de 8h30 à 17h30 (sauf les lundi et jeudi)
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 - Contact préalable au 04 84 35 42 38 ou 42 47) ;
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Senas>.

- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Sénas ou par pref-ep-pvsabliere@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).
Le dossier d'enquête publique (Parcs A et B) comprend notamment une étude d'impact assortie de l'absence d'observation de l'autorité environnementale émise dans le délai imparti de deux mois.
Monsieur George MAZUY, ingénieur des TPE, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, à la Maison du Planét - bâtiments Annexe de la Mairie, Place Sextius Michel - 13560 Sénas, aux heures suivantes :

- mardi 26 mars 2019 de 9h00 à 12h00
- lundi 1er avril 2019 de 9h00 à 12h00
- jeudi 11 avril 2019 de 9h00 à 12h00
- vendredi 19 avril 2019 de 13h30 à 16h30
- jeudi 25 avril 2019 de 13h30 à 16h30.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et électroniques et celles, écrites, émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront mises en ligne, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône pour être consultables par le public (1). Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par la durée de relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Sénas et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre des articles L422-2b et R422-2 du code de l'urbanisme est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statuera, par arrêté, sur les demandes de permis de construire susvisées. Les personnes responsables du projet sont les sociétés «SASU ENGIE PV Sablière du Grand Vallon» et «PROVENCE ECO ENERGIE P5». Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Vincent GUERIN, Chef de projets/Direction du Développement Photovoltaïque - Mobile: 06 17 38 36 78.

Fait à Marseille, le 04 mars 2019
Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Patrick PAYAN

1 Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne. 201900025

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : KPOL & CO - Forme : SAS
Objet social : Événementiel - Siège social : 4 avenue des Mimosas 13015 Marseille - Capital : 50 euros.
Président : Monsieur Christophe Correa demeurant idem siège
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Marseille.
Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote : une action donne droit à une voix. La transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.